



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chaumont, le 31 mars 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION PAC 2022

La Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Haute-Marne informe les exploitants agricoles que la période de déclaration des aides surfaciques PAC 2022 sera ouverte **du 1^{er} avril au 16 mai 2022**.

Les demandes seront faites exclusivement via INTERNET à partir du compte de l'exploitant sur le site:

www.telepac.agriculture.gouv.fr

Chaque agriculteur doit compléter la demande page par page et ne pas oublier de signer sa demande. Il est fortement conseillé de bien lire les différentes notices disponibles dans l'onglet « [Formulaires et notices 2022](#) » avant de remplir sa déclaration.

Le site permet également de déclarer les modifications de données d'une exploitation (adresse, coordonnées bancaires...) et de télécharger de façon dématérialisée les pièces justificatives nécessaires (RIB, Kbis, statuts...). Si des modifications sont à enregistrer, il est préférable d'effectuer la démarche avant de commencer la déclaration de surface.

Attention: les pièces justificatives afférentes à certaines aides doivent impérativement être communiquées avant la fin de la période de dépôt des demandes d'aides (intégration dans Télépac ou envoi en recommandé conseillé).

Un numéro vert est à la disposition des agriculteurs qui auraient besoin d'aide au **0 800 221 371**.

La capacité d'accueil des déclarants à la DDT sera ajustée en fonction des conditions sanitaires du moment. La réservation d'un poste informatique sera faite par avance en prenant rendez-vous : Eric Parisot 03 25 30 79 46 ou ddt-telepac@haute-marne.gouv.fr

Trois organismes professionnels sont référencés pour vous aider à faire votre télédéclaration :

- La chambre d'agriculture 52 : Aline Rondot 06 09 83 40 43 - arondot@haute-marne.chambagri.fr
- Le CerFrance : Héloïse Lefevre - 03 25 90 99 33 - HLefevre@cneidf.cerfrance.fr
- La FDSEA : Léa Heyde - 03 25 35 03 70 - lheyde@reseaufnsea.fr
Frederic Vanwesteinde - 06 48 30 16 46 - fvanwesteinde@reseaufnsea.fr

Tous les exploitants qui le peuvent sont invités à ne pas différer leur déclaration, pour assurer le meilleur déroulement possible de la campagne.

Contact presse :

Lysiane BRISBARE - 03 25 30 22 54/06 86 80 52 55